



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

du 3 Novembre 2023

Salle des Amis Réunis

Port-Girault St Georges sur Loire

Invités absents : MM. Marc Schmitter Président de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, Thierry Gallard Vice-président en charge de l'Assainissement à la CCLLA, Yves Berland Maire de Chaudfonds et Vice-président en charge de la collecte et du traitement des déchets à la CCLLA

Présents : M. Philippe Maillart Maire de St Georges sur Loire, accompagné de Madame Araceli Franco, élue municipale, membre du comité syndical et déléguée titulaire 3R d'Anjou secteur LLA.

L'Assemblée Générale a rassemblé soixante personnes, et soixante-trois adhérents absents avaient envoyé leurs bulletins de vote. Le Bureau était un peu réduit, du fait de l'absence excusée de plusieurs de ses membres, à savoir MM. Jack Martin Président, Michel Boidron Responsable d'Ingrandes-Le Fresne et Champtocé et coordinateur Nord-Loire, Jean-François Maître Responsable de la communication et du site internet, ainsi que Madame Marie-Odile Martin Secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Mot d'accueil,
- Le site internet d'APAE 49,
- La présentation des comptes pour l'année 2023,
- Assainissement Non Collectif (ANC) : compte-rendu du Conseil d'exploitation du 20 Septembre dernier,
- Les déchets : questions, interrogations,
- Les vidanges groupées : tarifs privilégiés pour les adhérents,
- Questions diverses,
- Renouvellement du 1/3 sortant,
- Conseil d'Administration pour la composition du nouveau bureau.

Le mot d'accueil a été prononcé par M. Jean-Pierre Merlet, Trésorier d'APAE 49, à la demande de M. Jack Martin, Président d'APAE 49. Ce dernier, absent pour raison de santé, avait chargé M. Jean-Pierre Merlet d'annoncer sa décision de quitter la présidence de l'association dont il est le fondateur, après 15 années de bons et loyaux services.

A. Le site internet de l'APAE

Le site est maintenant bien connu de nos adhérents ; facile d'accès (il suffit de taper APAE 49) et régulièrement mis à jour, il permet aux usagers de trouver les conseils et informations dont ils ont besoin (démarches administratives, conseils techniques, modalités et tarifs des contrôles, contacts pour les vidanges groupées ...).

B. Présentation des comptes pour l'année 2023

Recettes.

Solde à nouveau (exercice 2021/2022)	2 122,82 €
Adhésions 2023/2023.....	1 668,06 €
Dons	20,00 €
Virement Assoc. Départ. M. et Loire	<u>4 159,21 €</u>
Total	7 970,09 €

Dépenses

Cartes d'adhérents 2023 (régées sur ex. précédent)	0,00 €
Frais de correspondances (timbres, enveloppes)	837,48 €
Fourniture (encre, papier, étiquettes)	224,75 €
Assurance APAE (Smacl Assurances)	163,81 €
Abonnement Internet (exercices 2022)	31,34 €
Frais de carburant	150,00 €
Location de salle Port Girault	0,00 €
Adhésions Société Port Girault	51,00 €
Pharmacie (masques, gel)	10,45 €
Divers : fournitures réunions.....	<u>104,95 €</u>
Total	1 573,78 €

Solde à nouveau au 01/10/2023	6 396,31 €
--------------------------------------	-------------------

Remarque : L'association ANC 49, dissoute l'année dernière, a fusionné avec l'APAE, ce qui explique l'augmentation du solde actuel. Par ailleurs, les adhérents sont encouragés à faire usage du mail, ce qui permet des économies sur les envois postaux.

C. Compte-rendu du Conseil d'Exploitation du 20 septembre 2023

Le Conseil d'Exploitation assure depuis janvier 2021 la gestion en régie de l'ANC. Ses comptes doivent s'équilibrer avec les recettes générées par les contrôles assurés par les agents de la CCLLA. Le tableau ci-dessous récapitule en détail les différentes catégories de contrôles, contre-visites et pénalités et les tarifs correspondants pour 2023.

Contrôle périodique de fonctionnement *	114,40 euros
Contrôle de conception installation neuve ou à réhabiliter	100,32 euros
Contrôle de réalisation installation neuve ou à réhabiliter	162,80 euros
Contrôle avant vente d'un bien immobilier	195,80 euros

Contre-étude de conception suite à une modification de filière	70,40 euros
Contre-visite de contrôle de réalisation suite à une non-conformité	99,00 euros

Absence lors du contrôle sans respect du délai de prévenance	94,60 euros
Assainissement non-conforme (= 300 % du contrôle périodique)	457,60 euros
Obstacle à la mission de contrôle	457,60 euros

* Le service « Assist'ANC » (SPANC) doit vérifier périodiquement le fonctionnement de votre ANC. La périodicité de ce contrôle a été fixée à 8 ans. Un rendez-vous vous est proposé pour ce contrôle obligatoire sachant toutefois que ne sont concernées que les habitations ne disposant pas de diagnostic de moins de 8 ans.

Une installation est jugée non-conforme si elle présente des dangers pour la santé des personnes, ou s'il y a un risque avéré de pollution environnementale. Dans ce cas, les travaux

sont à réaliser dans un délai de 4 ans. En cas d'installation incomplète ou sous-dimensionnée, c'est le SPANC qui identifie les travaux nécessaires à la mise en conformité. Enfin, en cas d'absence totale d'installation, la mise en place d'un assainissement non collectif est obligatoire dans un délai d'un an.

Dans tous les cas de non conformité, le SPANC effectuera une nouvelle visite pour valider les travaux réalisés.

La vente d'un bien immobilier nécessite un contrôle préalable par le SPANC qui délivre un rapport de diagnostic qui sera annexé à l'acte de vente. Au cas où des travaux de mise en conformité sont préconisés, ils incombent à l'acquéreur qui devra s'en acquitter dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte de vente. La Chambre des notaires et la FNAIM (fédération nationale de l'immobilier) ont été informés par la CCLLA de ces procédures.

D. Les déchets

Madame Colette Fardeau a rappelé la grille tarifaire et le mode de fonctionnement de 3R d'Anjou, qui procède à la collecte des déchets, ainsi que les pratiques permettant de réduire les déchets et notamment les emballages. Elle a aussi signalé que les usagers désireux de changer de bac peuvent contacter le service compétent de 3R d'Anjou au 02 41 59 61 73.

Plusieurs questions ont fait débat, parmi lesquelles le nombre de levées, la situation des habitants éloignés des points de collecte ou l'augmentation des coûts pour les entreprises et les EHPAD. Les réponses qui nous ont été présentées ne nous ont pas toujours semblé convaincantes, et d'autres questions devraient survenir prochainement, d'autant plus que, dans un article paru dans la presse locale le 18 septembre dernier, M. David Laglaize, président de 3R d'Anjou, annonce de nouvelles augmentations à prévoir , et le retour à 10 levées annuelles des ordures ménagères au lieu de 8 actuellement, sans qu'on en comprenne la justification.

E Les vidanges

Rappelons qu'il est conseillé de faire vidanger la fosse septique tous les 4 ans environ, et la microstation tous les 3 ans. Le certificat de vidange doit être conservé, il peut vous être demandé lors d'un contrôle.

Vidanges groupées : Pour bénéficier des tarifs préférentiels auxquels ont droit les adhérents de l'APAE, contactez-nous pour l'organisation des regroupements :

Michel Boidron, responsable Nord-Loire (michel.boidron@orange.fr , 06 83 92 75 95)

ou Jean-Pierre Merlet, responsable Sud-Loire (jpmerlet@orange.fr , 02 41 78 37 70)

Tarifs 2024 des vidanges :

Pour 1 fosse (non regroupée) de 1 à 3m ³	242,00 euros TTC
Pour 1 fosse de 1 à 3m ³ si groupement de 4 fosses	198,00 euros TTC
Pour 1 fosse de 1 à 3m ³ si groupement de 6 fosses	187,00 euros TTC

Suppléments : 30,80 euros TTC pour une fosse d'une capacité supérieure à 3m³ ; 36,85 euros TTC pour une distance supérieure à 30 m ; 36,85 euros TTC pour un nettoyage du bac à graisse ou du poste de relèvement ; 33,00 euros TTC pour un débouchage de canalisations.

F. Renouvellement du 1/3 sortant

Le vote concernait les membres du Bureau qui se représentaient ; tous réélus à la majorité des 123 votes exprimés à savoir : Mme Marie-Odile MARTIN, Mme Jeannine MERLET, Mr Jean-François MAÎTRE et Mr Allen CARTER.

G. Désignation du nouveau Bureau

Le Conseil d'Administration* s'est réuni pour procéder à l'élection du Bureau, dorénavant constitué de 5 membres : M. Jean-Pierre Merlet Président, M. Michel Boidron Vice-président et Secrétaire adjoint, Mme Colette Fardeau Trésorière, M. Jean-François Maître Webmaster, M. François Dumas Secrétaire.

*Ce Conseil compte 11 membres : les 5 personnes ci-dessus nommées, Mmes M. Odile Martin responsable de La Possonnière, Jeannine Merlet responsable de Val du Layon et Mrs Paul Cady responsable de St Germain des Prés, Patrice Clair responsable de Verrière en Anjou, Claude Godin responsable de Denée et Olivier Rosier responsable de St Georges sur Loire et Jack Martin président d'honneur.

Monsieur Jean-Pierre Merlet a remercié la Société des Amis Réunis pour la mise à disposition de la salle et le pot de l'amitié a conclu la soirée.

Le Président, Jean-Pierre MERLET



Adresse : APAE 49
Jean-Pierre MERLET
22 Les Barres
St Aubin de Luigné
49190 VAL DU LAYON
Tél. : 02 41 78 37 70
Email : jmerlet@orange.fr
Cotisation 2023/2024 : 5,00 €

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
ANC : Assainissement Non Collectif
CCLLA : Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance
LLA : Loire-Layon-Aubance
Ri : Redevance incitative

Merci diffuser l'information autour de vous.